



ALERTE AU POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE ET CÉLESTE ?

Dans le cadre d'une compréhension de la **réalité de la politique de rémunération de l'employeur** au-delà de ses éléments de langage souvent divertissants ou trompeurs, le SICTAME poursuit et partage son analyse. Après le [comparatif réel des accords salariaux des sociétés du CAC 40](#) et [la baisse en Euros constants depuis 2020 des différentes composantes du salaire et des abondements du PEGT](#), le SICTAME conclut dans le délai du référendum spécieux organisé par l'employeur, par **l'aspect le plus révélateur de sa politique parce que fondé sur les attributs de son pouvoir discrétionnaire : les attributions d'actions de performance (AP).**

L'intérêt de l'analyse au niveau mondial de l'attribution des AP ([p. 263, document d'enregistrement universel DEU 2025](#)) est qu'elle peut être menée au niveau le plus élevé de la hiérarchie de l'employeur : **PDG, membres du Comex, cadres dirigeants et autres salariés.** Au périmètre du Socle social commun ou du Comité européen, l'information est certes répartie par niveau de poste (NP), mais en agrégeant les NP 16+, évitant ainsi l'essentiel de l'organisation hiérarchique de la Compagnie¹, et les attributions les plus significatives.

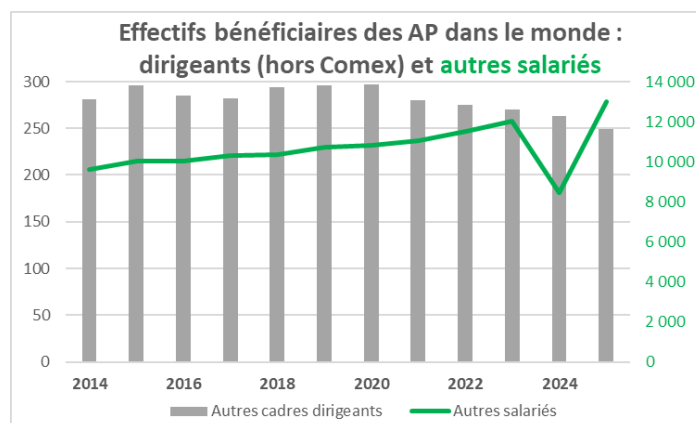
Bien ordonné : le PDG, le Comex, les autres dirigeants et enfin les autres bénéficiaires d'AP

Jusqu'en 2020, les attributions d'AP étaient communiquées pour une catégorie dénommée « **principaux dirigeants** » d'un effectif de **32 personnes en 2014 lors de la prise de fonction de M. POUYANNÉ en tant que directeur général (DG), puis 12 à 13 jusqu'à 2020 pour se réduire ensuite au seul Comex.** Si cette concentration homogénéise les moyennes d'attribution d'AP², elle témoigne également d'une volonté affichée de concentration des symboles du pouvoir.

Ensuite, il est notable que **les effectifs des « autres dirigeants » diminuent continûment depuis 2020** : ils étaient alors 297 bénéficiaires d'AP, ils sont en 2025 249, soit -16 % en 4 ans.

Les salariés non dirigeants bénéficiaires d'AP sont en croissance : ils représentaient un peu moins de **10 % des effectifs mondiaux en 2014, aujourd'hui 14,0 % des 95 000 salariés CDI dans le monde**¹. L'année 2024 est singulière : les décisions et niveaux d'attributions d'AP ont intégré le fait que les « petits » bénéficiaires d'AP recevaient les 100 actions gratuites pour tous.

Des salariés non dirigeants bénéficiaires certes plus nombreux. Mais dont l'attribution unitaire demeure dérisoire par rapport aux AP attribuées à M. POUYANNÉ qui sont passées de 48 000 en 2014, 60 000 en 2016, 72 000 en 2018, 90 000 en 2021, 100 000 en 2022, 110 000 en 2023 à 140 000 depuis 2024.

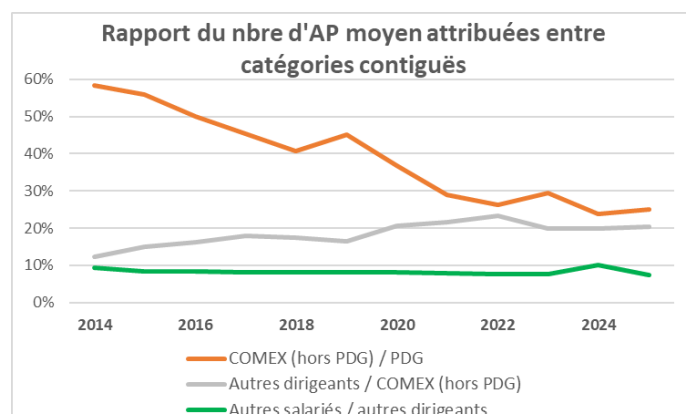
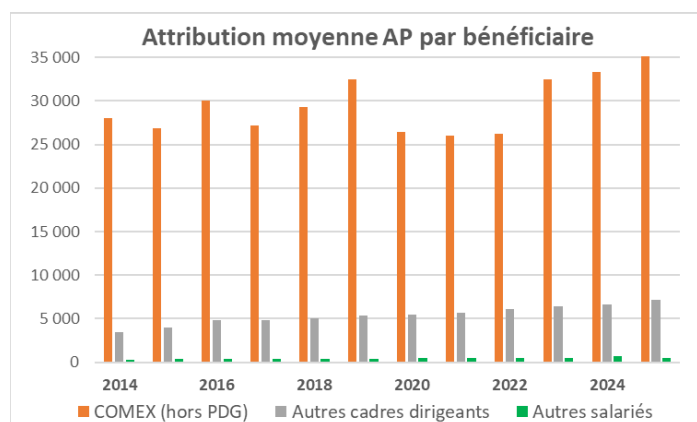


¹ En revanche, la présente analyse souffre aussi de l'absence de communication du taux de renouvellement des bénéficiaires : en distribuant des AP à 20 000 salariés inchangés, et en alternant les 10 000 identiques d'une année à l'autre, on obtient un taux biennal de renouvellement de 100 %. Plus sérieusement, publier un taux biennal de renouvellement, comme la direction le fait parfois est une farce : outre que dans un passé lointain, elle le publiait sur 3 ans, pour être crédible, le taux de renouvellement devrait être analysé par NP et à différentes fréquences d'au moins 3 ans. C'est donc dans ce cadre lacunaire que la présente analyse est réalisée.

² La publication séparée des attributions nominatives des 10 mieux dotés en AP de 2014 à 2020 permet de reconstituer sur cette période les attributions d'AP aux seuls membres du Comex parmi les « principaux dirigeants » d'alors.

La croissance des attributions d'AP au PDG est sans commune mesure avec celle aux membres du Comex et aux autres dirigeants. Pour les autres salariés, une insignifiance presque stable

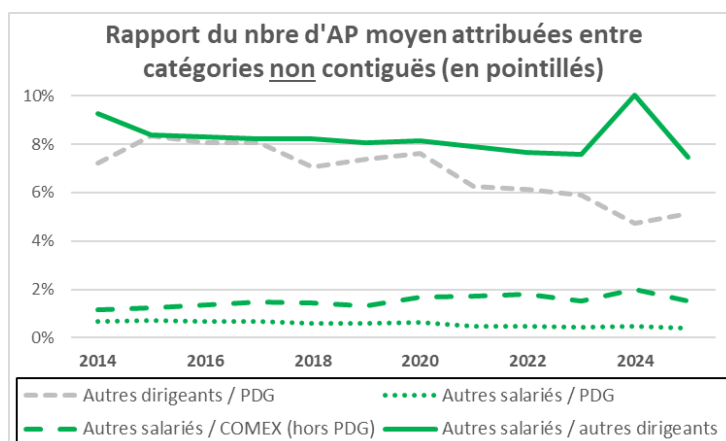
Un graphique présentant les attributions d'AP moyennes par bénéficiaire de chaque catégorie n'est illustratif que de leur démesure entre catégories, pas d'une analyse fine. En revanche, **les rapports des attributions moyennes par catégories contiguës COMEX vs. PDG, Autres dirigeants vs. Comex et Autres salariés vs. autres dirigeants révèlent la réalité de l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire.**



Si l'on pouvait comprendre que dans les premières années de son mandat, M. POUYANNÉ pût voir une croissance notable de ses AP par rapport aux autres membres du **Comex**, son renouvellement a conduit à ce qu'en moyenne un de ses membres ne se voit attribuer en 2025 « que » 25 % des AP de son président (58 % en 2014). Cette baisse, certes relative mais plus que symbolique, conduit à l'inverse à ce que, depuis 2014, les autres dirigeants reçoivent en moyenne relativement bien plus que les membres du Comex (de 12 % en 2014 à 20 % en 2025) : moins de cadres dirigeants, et relativement mieux rémunérées en AP que leur hiérarchie théorique, à savoir les membres du Comex... Un moyen de plus de renforcer le pouvoir direct du sommet...

Et finalement, les attributions moyennes aux autres salariés suivent, en baisse relative légère mais tendancielle, l'évolution des attributions aux cadres dirigeants hors Comex. Bref, un moyen efficace d'entretenir tous les espoirs d'ascension hiérarchique pour les cadres dirigeants non-Comex et les autres bénéficiaires.

Mais attention, le sommet doit toujours apparaître céleste : rapportées au niveau d'attribution d'AP au PDG, les attributions moyennes d'AP de chaque catégorie sont toutes en baisse ou insignifiantes. Dans cette orchestration du pouvoir, la baisse relative des attributions aux membres du Comex (hors PDG) par rapport au PDG sont telles que les attributions moyennes des salariés non dirigeants ont légèrement augmenté par rapport au Comex (hors PDG) alors qu'elles suivaient le mouvement inverse par rapport aux autres dirigeants.



Cette évolution ne reflète-t-elle pas un sérieux problème de gouvernance ?

Finalement, les analogies historiques de ce mode d'attribution des promesses et des récompenses sont légion : ce mode d'exercice d'attributs du pouvoir est celui de l'homme providentiel et donc irremplaçable. Il est donc cohérent que le Conseil d'administration, acceptant cette politique d'attribution d'AP, demande le report de la limite d'âge du directeur général de 67 à 70 ans et de son président de 70 à 75 ans : respectivement 2033 et 2038 pour M. POUYANNÉ. Une forme de renoncement par le Conseil d'administration de l'une de ses premières responsabilités, gérer les successions. Et pour les membres du Comex notamment, une docilité renforcée à défaut d'une ambition dépassant le nombre absolu d'AP.

Un des 2 administrateurs salariés issus de la CFDT veille au grain depuis 2020 au comité des rémunérations (4 membres) du Conseil d'administration. Chacun reverse ses jetons (112 000 €/an en 2025) à son syndicat...